

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
811-1-4

1985

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1993-09

Amendement 1

**Méthodes d'essais communes pour les matériaux
d'isolation et de gainage des câbles électriques**

Première partie:
Méthodes d'application générale
Section quatre – Essais à basse température

Amendment 1

**Common test methods for insulating and sheathing
materials of electric cables**

Part 1:
Methods for general application
Section Four – Test at low temperature

© CEI 1993 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 20 de la CEI: Câbles électriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
20(BC)204	20(BC)207

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 12

8.3.3 Préparation des éprouvettes

Remplacer le texte existant des deuxième et troisième alinéas par ce qui suit:

Les bandes d'enveloppe isolante doivent être meulées ou coupées, de façon à obtenir deux surfaces lisses parallèles entre les marques de référence mentionnées ci-dessous, en prenant soin d'éviter un échauffement excessif. Un exemple de dispositif de coupe est donné en Annexe B de la première partie, Section 1, de la présente norme CEI. Pour l'isolation en polyéthylène (PE) ou en polypropylène (PP), seule la coupe doit être utilisée, non le meulage. Après la coupe ou le meulage, l'épaisseur des éprouvettes ne doit pas être inférieure à 0,8 mm, ni supérieure à 2,0 mm. Si l'on ne peut obtenir une épaisseur de 0,8 mm à partir de l'échantillon original, une épaisseur minimale de 0,6 mm est autorisée.

Toutes les éprouvettes doivent être conditionnées à la température ambiante pendant au moins 16 h.

8.4.3 Préparation des éprouvettes

Supprimer, à la page 14, le deuxième alinéa et remplacer le texte existant des troisième et quatrième alinéas par ce qui suit:

La gaine n'a besoin d'être ni meulée ni coupée si les surfaces intérieure et extérieure sont lisses, et que son épaisseur moyenne spécifiée ne dépasse pas 2,0 mm. On doit meuler ou couper les échantillons ayant une épaisseur supérieure ou présentant des empreintes ou des stries sur la face interne de façon à obtenir deux surfaces lisses et parallèles, et une épaisseur ne dépassant pas 2,0 mm. L'épaisseur minimale après la coupe ou le meulage doit être égale à 0,8 mm mais si l'on ne peut l'obtenir à partir de l'échantillon original, une épaisseur minimale de 0,6 mm est autorisée. Le meulage et la coupe doivent être effectués avec soin afin d'éviter un échauffement excessif ainsi que des contraintes mécaniques dans la gaine. Un exemple de dispositif de coupe est donné en Annexe B de la première partie, Section 1, de la présente norme CEI.

Toutes les éprouvettes doivent être conditionnées à la température ambiante pendant au moins 16 h.